

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE
SELECTION D'APPEL A PROJET DU 2 DECEMBRE 2025 POUR LA CREATION D'UNE STRUCTURE
D'ACCUEIL MEDICO-SOCIALE EXPERIMENTALE DE 6 PLACES A DESTINATION DES MINEURS EN
SITUATION DE HANDICAP RELEVANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DE SEINE MARITIME**

**Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de Normandie**

**Le Président
du Département de la Seine-Maritime**

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1 à L.313-9, R.313-1 et D.313-2,
- Le code de santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4,
- Le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La délibération du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Bertrand BELLANGER, en qualité de Président du Département de la Seine-Maritime ;
- L'arrêté du 28 novembre 2023 portant désignation des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Département de la Seine-Maritime ;
- La décision du 16 octobre 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- L'avis d'appel à projet du 2 juillet 2025 relatif à la création d'une structure d'accueil médico-sociale expérimentale de 6 places à destination des mineurs en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance de la Seine Maritime.

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur général des services du Département de la Seine-Maritime,

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : La liste des membres permanents, avec voix délibérative et consultative, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence conjointe de l'ARS de Normandie et du Département de la Seine-Maritime, est jointe en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 2 décembre 2025 chargée d'examiner les projets de création d'une structure d'accueil médico-sociale expérimentale de 6 places à destination des mineurs en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance de la Seine-Maritime :

Au titre des personnes qualifiées :

- Madame Nathalia REMILLY, Responsable du pôle évaluations à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Seine-Maritime ;
- Monsieur le Dr Louis MABILLE, Responsable du service de psychiatrie pour adolescents du Centre Hospitalier du Rouvray.

Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés :

- Madame Cassandra CHABBI, Présidente de l'association REPAIRS 76.

Au titre des personnels des services techniques :

- Monsieur Vladia CHARCELLAY, Directeur de l'Enfance et de la Famille – Département de la Seine-Maritime,
- Madame Jeanne PERRIN, Directrice adjointe/Direction Enfance et Famille en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE) – Département de la Seine-Maritime,
- Madame Nicolette GUIHENEUF, Instructeur au service établissements ASE – Département de la Seine-Maritime,

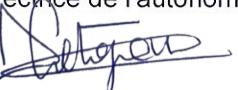
ARTICLE 3 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de la Seine-Maritime et sur le site internet du Département de la Seine-Maritime, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et le Directeur général des services du Département de la Seine-Maritime sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie, de la préfecture de la Seine-Maritime et sur le site internet du Département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 20 novembre 2025

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé

La directrice de l'autonomie

Déborah CVETOJEVIC

Le Président du Département,



Bertrand BELLANGER

ANNEXE

		Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
Représentants les autorités			
Co-présidents			
Le Président du Département de la Seine-Maritime ou son représentant,	1	Florence THIBAUDEAU-RAINOT 1 ^{ère} vice-présidente en charge des solidarités humaines	Dominique TESSIER Conseillère départementale du canton de Fécamp
Le Directeur général de l'ARS de Normandie ou son représentant,	1	Directeur délégué départemental de la Seine-Maritime	Cadre de la délégation départementale de Seine-Maritime
Département de la Seine-Maritime			
Représentants du Département de la Seine-Maritime	2	Ingrid SAUDOYEZ Directrice de l'autonomie	Stéphane DURECU Directeur adjoint prestations
		Pauline GAUCHEROT Cheffe de service accompagnement et suivi de l'offre médico-sociale	Laura BRIDAUT Adjointe à la Cheffe de service SASOM
ARS de Normandie			
Représentants de l'ARS de Normandie	2	Directrice de l'Autonomie	Cadre de la direction de l'autonomie
		Responsable du pôle organisation de l'offre médico-sociale	Cadre de la direction de l'autonomie
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CDCA)	3	Jean-Michel SAGNIER ANR 76	Mireille BAROUX ANR 76
		Olivier HOUDEVILLE FGRCF	<i>A désigner</i>
		<i>A désigner</i>	<i>A désigner</i>
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CDCA)	3	Mammar HAFSAOUI Sésame Autisme Normandie	Danielle DELPIERRE ASBH
		Michel PONS Coordination Handicap Normandie	Evelyne CADEC UNAFAM
		Kadiatou CAMARA HANDISUP Normandie	Jean-Jacques MALANDAIN HANDISUP Normandie

MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Marie-Pascale MONGAUX FHF	Arnaud LECOQ URIOPSS
		Thierry LEROY FEHAP	Jean-Marc RIMBERT NEXEM